

Formalités à remplir après la déclaration de décès

Administrations et instances à informer :

• **Caisse nationale de santé**

Une copie integrale de l'acte de décès.

Factures acquittées qui donneront droit à un remboursement d'une part des frais (1 007,72€).

• **Caisse de décès**, si le défunt/la défunte y était affiliée

Une copie integrale de l'acte de décès.

• **Caisse Médico-Chirurgicale**, si le défunt/la défunte y était affilié(e)

Une copie integrale de l'acte de décès.

Adresse postale :

Caisse Médico-Chirurgicale Mutualiste

L-2971 Luxembourg

Tél. : 499 445-1

Guichets : 49, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg

Heures d'ouverture : de 8h45 à 11h45 et de 13h00 à 17h00

• **Caisse(s) de pension(s)**

Une copie integrale de l'acte de décès.

Une copie integrale de l'acte de mariage, établie après le décès, si le conjoint a droit à une pension de survie.

Adresses postales :

Caisse National d'Assurance Pension (CNAP)

L-2096 Luxembourg

Tél. : 2241 41 1

Guichets : 1A, boulevard du Pince Henri, L-1724 Luxembourg

Heures d'ouverture : de 8h15 à 13h00 et de 14h00 à 16h15

ou

Guichets : 125, route d'Esch, L-2977 Luxembourg

Heures d'ouverture : de 8h00 à 16h15

**Caisse de Prévoyance des Fonctionnaires et Employés
Communaux**

B.P. 1204, L-1012 Luxembourg

Tél. : 45 02 01 1

Guichets : 20, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

Administration du Personnel de L'Etat

B.P. 328, L-2013 Luxembourg
Tél. : 24 78 24 78
Guichets : 63, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Entraide Médicale des CFL

B.P. 1803, L-1018 Luxembourg
Tél. : 49 90 34 16
Guichets : 15, place de la Gare, L-1616 Luxembourg

- **Fonds National de Solidarité**, si la défunte était bénéficiaire du Forfait d'éducation (*Mammerent*)

Une copie intégrale de l'acte de décès.

Adresse postale :

B.P. 2411, L-1024 Luxembourg

Tél. : 49 10 81 1

Guichets : 8-10, rue de la Fonderie, L-1531 Luxembourg

Heures d'ouverture : de 8h30 à 11h30

- **Employeur du défunt/de la défunte**

Une copie intégrale de l'acte de décès.

- **Employeur de tous ceux bénéficiant d'un congé extraordinaire**

Une copie intégrale de l'acte de décès.

Pour info :

3 jours de congé extraordinaire en cas de décès d'un parent ou allié du premier degré (conjoint, partenaire, enfants).

1 jour de congé extraordinaire en cas de décès d'un parent ou allié du deuxième degré.

- **Etablissement scolaire**, des enfants respectivement petits-enfants

Une copie intégrale ou un extrait de l'acte de décès.

- **Compagnie bancaire et éventuellement CCPL**

Une copie intégrale de l'acte de décès.

Un acte de notoriété établie par un notaire.

- **Notaire**, si un Testament a été fait

Une copie intégrale de l'acte de décès.

- **Société Nationale de Contrôle Technique**, si le défunt/la défunte était propriétaire d'un véhicule immatriculé à son nom.

Une copie intégrale de l'acte de décès.

Un acte de notoriété établie par un notaire.

- **Consulat ou Ambassade**, s'il s'agit d'un ressortissant étranger

Une copie integrale de l'acte de décès.

Un extrait de l'acte de décès international, formule C.

Passeport et/ou carte d'identité.

Formalité pour la déclaration de succession

La déclaration de succession est à présenter, dans un délai de 6 mois, à :

- **Administration de l'Enregistrement et des Domaines**

B.P. 244, L-4003 Esch-sur-Alzette

Tél. : 54 86 711

Guichets : 33-35, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette

Heures d'ouverture : 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

En ajoutant les documents suivants :

- une copie integrale de l'acte de décès

- un extrait cadastral en cas de fortune immobilière, à demander à :

- **Administration du Cadastre & Topographie**

B.P. 17 61, L-1017 Luxembourg

Tél. : 44 9011

Guichets : 54, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

Heures d'ouverture : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

En ajoutant les documents suivants :

- un acte notarié, en cas de contrat de mariage